



[www.sapscq.com](http://www.sapscq.com)

Montréal, le 4 janvier 2008

# Communiqué pour affichage

## Communiqué pour affichage

À : **Tous les membres du Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec**

De : **Michel Hubert Président national**

### **Objet : Entente de principe / tournée provinciale**

Mesdames,  
Messieurs,

Le 20 décembre dernier le Conseil syndical a entériné, dans une proportion de 95 % l'entente de principe intervenue entre le SAPSCQ et le MSP. Avant d'entreprendre la tournée générale des assemblées de sections qui débutera le 7 janvier, je tiens par la présente à vous informer des faits suivants;

Depuis mon élection à titre de Président national en mai 2004, j'ai mis tous mes efforts à reconstruire notre organisation syndicale. C'est avec l'implication de tous les membres de l'Exécutif national que nous avons enfin réussi à redonner un élan de militantisme nous permettant de refaire de notre Syndicat une organisation forte, crédible et respectée.

Que l'on se le dise, chaque dollar et chaque concession arrachée aux mains du Gouvernement constitue un gain.

Rappelons-nous qu'il y a trois ans de cela, le gouvernement Libéral anticipait avec joie l'ouverture de prisons privées au Québec. Dès l'annonce des intentions du gouvernement, nous avons organisé une manifestation à Sorel le 19 janvier 2005 pour afficher clairement au gouvernement et à la population notre désaccord.

Voyant que cette activité de mobilisation pacifiste ne donnait pas de résultats, j'ai demandé à M. Stéphane Lemaire alors président de la section de Sorel d'organiser avec la participation du Comité d'aide et de soutien une autre manifestation plus corsée. Nous avons lancé un appel auprès de toutes les sections de la province, environ cent (100) d'entre vous y ont répondu.

Nous avons surmonté les embûches et obtenu, in extrémis, grâce à la poignée de militants qui nous ont suivis, les engagements gouvernementaux nous permettant de cesser nos attaques. Nous avons réussi et sachez que sans cette poignée de militants nous n'en serions peut-être pas là à parler de notre entente de principe aujourd'hui.

Nous avons réussi à faire reculer le gouvernement et obtenu des engagements fermes décrétant que si le gouvernement construisait, agrandissait ou rénovait des établissements de détention les services de garde seraient dispensés par des ASC et non pas par des agents de sécurité d'une firme privée.

Du projet de renouvellement de la Convention collective (2004), en passant par l'application de la Loi 43 (prolongation des Conventions collectives jusqu'en 2010), nos mobilisations (PPP, capacité carcérale, conditions de travail, etc.), nous avons réussi contre vents et marées à maintenir le cap.

Il est cependant regrettable de constater que certains agents répandent de la désinformation comme s'il s'agissait de la vérité absolue et conséquemment alimentent la discorde et sèment la division dans nos rangs. C'est lors de la tenue des assemblées générales de sections que doivent se tenir les débats.

En octobre 2006, nous avons remis nos quatre postes d'élus du national en élection, nous avons invité fortement ceux qui hésitaient à se présenter aux élections de mai 2006 à présenter leurs mises en candidatures. Pourtant, encore une fois, nous avons été réélus par acclamation.

Nous avons fait preuve de leadership dans la gestion de notre organisation syndicale. Nous avons et sommes toujours motivés par l'atteinte de nos objectifs collectifs. L'entente de principe que nous vous soumettons s'inscrit dans cette démarche. Nous avons franchi une étape qui nous permet de nous distinguer de la mêlée.

Nous devons comme groupe faire preuve de maturité et de solidarité afin d'évoluer vers de meilleures conditions de travail. Les syndicats qui se démarquent par leurs gains et les conditions de travail de leurs membres sont des organisations qui ont, pas à pas, obtenu des succès grâce à la volonté, la confiance et à la patience de leurs membres.

C'est avec passion et acharnement que nous avons cherché à obtenir la meilleure entente de principe, et ce, même si nous n'avons pas atteint tous nos objectifs.

D'obtenir une garantie d'emploi par la nomination à temps complet (permanent 40 hres/sem. avec tous les avantages sociaux prévus à la Convention collective) des ASC TRP après cinq années de service, d'avoir un collègue de formation avec l'École nationale de police, d'obtenir la bonification de la prime de facteur de milieu par le biais d'une prime de milieu carcéral qui instaure, une reconnaissance de la dureté de notre milieu de travail constitue le début prometteur d'une suite d'améliorations à nos conditions de travail.

Au cours des dernières années, accompagnés de militants, nous avons pris des risques sans compromis afin de faire avancer notre cause. Que ce soit par le moyen des médias ou par le biais de nos coups d'action (bloquer un palais de justice, livrer un âne au ministre, bloquer un discours du premier ministre, etc.), chacun d'entre nous avons mis notre tête sur le bucher.

Nous avons été au maximum et nos chances de succès advenant une reprise de nos moyens d'action sont des plus limitées. Dans le contexte politique actuel, nous estimons qu'une confrontation directe avec le gouvernement n'est pas la voie à suivre. Notre analyse nous indique qu'il serait inutile de prêter flanc à des mesures répressives qui pourraient frapper nos membres en permettant au gouvernement de faire un exemple avec nous.

Notre Syndicat est en ce moment à son plus haut niveau. Avec l'appui inconditionnel de la CSN, il est apte à livrer les résultats de nos longs efforts de reconstruction. L'entente de principe intervenue entre les parties constitue le premier volet d'une série de gains sur lesquels nous comptons pour enfin obtenir le salaire et la valorisation de notre corps d'emploi.

Nous sommes persuadés que la majorité d'entre vous saura apprécier à leurs justes valeurs les gains historiques reliés à l'entente de principe et comprendra que cette entente nous positionne avantageusement pour le renouvellement de la Convention collective de 2010.

En terminant, nous sommes convaincus que l'entente de principe que nous vous soumettons constitue le maximum des gains possibles dans le contexte politique, économique et juridique actuel.

**N.B. Il est à noter que vous devrez être présents aux assemblées pour exercer votre droit de vote. Nous vous attendons en grand nombre aux assemblées générales de section afin que vous puissiez exercer votre droit de vote démocratiquement.**

Syndicalement !

***Original signé***

Michel Hubert

*Président national*

*Syndicat des agents de la paix*

*en services correctionnels du Québec*

*www.sapscq.com*